

Ce profil fournit des renseignements utiles sur le contexte commercial qui règne actuellement aux États-Unis. Il est conçu pour aider les entreprises à faire des affaires et à conclure des ententes bancaires efficaces. Il s'agit d'une série de profils sur des pays du monde entier.



Services bancaires mondiaux

Profil des États-Unis

Table des matières

Ce qu'il faut savoir	2
Types de structure d'entreprise	2
Ouverture et exploitation de comptes bancaires	3
Instruments de paiement et de recouvrement	3
Obligations de déclaration de la banque centrale	5
Ententes et contrôle des changes	5
Gestion de trésorerie et des liquidités	5
Fiscalité	6

RBC Banque Royale®



Ce qu'il faut savoir

Langue officielle

› Anglais

Devise

› Dollar (USD)

Jours fériés

2010	
janvier	1 ^{er} et 18
février	15
mai	31
septembre	6
octobre	11
novembre	11 et 25
décembre	25

Source : www.goodbusinessday.com.

Types de structure d'entreprise

Il existe plusieurs structures d'entreprise en vertu du droit américain. Chaque État a ses propres règles de constitution en société. Le capital-actions minimal varie d'un État à un autre mais en général, la plupart des États exigent que le capital souscrit soit versé avant l'émission des actions autorisées. Les sociétés s'établissent souvent au Delaware en raison des avantages fiscaux et juridiques.

Société de capitaux

Corp., Inc. (*Corporation*). Ce type de société est détenu par des actionnaires dont la responsabilité personnelle se limite au capital qu'ils y ont investi. Une société générale de capitaux (classée au titre des sociétés C aux fins de l'impôt fédéral) est une société dont les actions ne sont pas enregistrées au nom de leurs détenteurs et sont cotées en bourse. Une société fermée est semblable à une société C, sauf que ses actions sont enregistrées au nom de leurs détenteurs (et ne sont donc pas cotées en bourse). Le nombre d'actionnaires est limité à 30. Certaines sociétés de capitaux peuvent déposer une demande auprès du centre fiscal IRS fédéral afin de devenir une société S et ainsi bénéficier d'avantages fiscaux. Le nombre d'actionnaires est limité à 100.

Société à responsabilité limitée

LLC, LC, Ltd., Co. (*Limited liability company*). Les propriétaires de ce type de société ont une responsabilité limitée. Les revenus et les pertes sont attribués aux membres (actionnaires), ce qui permet d'éviter une double imposition. Ce type de société est semblable à une société S, les restrictions en moins.

Société en nom collectif

Dans le cas d'une société en nom collectif, tous les associés sont conjointement et solidairement responsables. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour ce type de société. Il n'est pas nécessaire de fournir des documents pour constituer une société en nom collectif. Par contre, il est conseillé de rédiger une convention.

Société en commandite simple

LP (*Limited partnership*). Dans une société en commandite simple, certains associés, dits passifs, ont une responsabilité limitée et ne peuvent exercer de contrôle sur la gestion. Les autres associés sont appelés les commandités et ont une responsabilité illimitée. Il n'y a pas de capital-actions minimal pour ce type de société.

Société à responsabilité limitée

LLP (*Limited liability partnership*). Dans une société à responsabilité limitée, certains associés, ou une partie de ceux-ci, peuvent limiter leur responsabilité au montant investi dans la société, qui varie d'un État à un autre. Dans ce type de société, un associé ne peut être tenu responsable de l'inconduite ou de la négligence d'un autre associé. Certains États américains regroupent les caractéristiques d'une société en commandite simple et d'une société à responsabilité limitée afin de former une société en nom collectif à responsabilité limitée (LLLP) (*Limited liability limited partnership*).

Coopératives

Plusieurs États ont adopté des lois en matière de constitution de coopératives. Par contre, en vertu des lois de nombreux États, les coopératives peuvent également prendre la forme d'organismes sans but lucratif ou de sociétés générales de capitaux. Certaines coopératives ne sont pas tenues de se constituer en société.

Autres types d'organisations

Dans certains États, on trouve des sociétés professionnelles par actions à responsabilité limitée (PLLC) (*Professional limited liability company*) lorsque les membres d'une profession libérale n'ont pas l'autorisation de créer une société à responsabilité limitée (p. ex., les médecins, les avocats et les comptables).

Une coentreprise est une entité formée par deux parties ou plus aux fins d'activités économiques, habituellement dans un but précis ou pour un projet en particulier. Elle peut prendre la forme d'une société de capitaux, d'une société à responsabilité limitée, d'une société en commandite ou de toute autre structure d'entreprise.

Succursales et bureaux de représentation

Les sociétés non américaines peuvent établir une succursale ou un bureau de représentation aux États-Unis ; toutefois, la plupart des sociétés étrangères exercent leurs activités par l'entremise de filiales locales, en raison du traitement fiscal réservé aux filiales et de la responsabilité pouvant leur être imputée.

Ouverture et exploitation de comptes bancaires

Résidence

Pour être considérée comme résidente, une société doit avoir été constituée en vertu des lois de l'un des États américains (en plus de celles du district de Columbia).

Restrictions sur les comptes en monnaie nationale et en devises

Il est permis aux résidents de détenir des comptes en monnaie locale (USD) à l'extérieur des États-Unis et des comptes en devises aux États-Unis et à l'extérieur du pays, sous réserve de quelques restrictions.

Les non-résidents sont autorisés à détenir des comptes en monnaie locale et en devises aux États-Unis.

Tous les comptes en monnaie locale sont entièrement convertibles en devises étrangères.

Lutte anti-blanchiment et règles financières anti-terroristes

- › L'identité du titulaire de compte doit être clairement établie en vertu des procédures d'ouverture de compte. Il faut procéder à d'autres vérifications pour les clients non personnels, en fonction de l'évaluation du risque effectuée par l'institution financière.
- › La vérification ne s'applique pas aux clients existants, à condition que l'institution financière ait des motifs raisonnables de croire qu'elle connaît l'identité réelle du client.

Informations fournies par BCL Burton Copeland (www.bcl.com).
Données datant de septembre 2009.

Comptes spéciaux requis par la législation locale

Aucun

Taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les services bancaires

En vertu du droit américain, il n'existe aucune taxe de vente nationale ou fédérale ni système de TVA. La plupart des États et des municipalités appliquent une taxe de vente à certains produits et services. Les services bancaires et financiers sont exonérés de la taxe de vente.

Instruments de paiement et de recouvrement

Les virements de fonds électroniques, également connus sous le nom de télévirements, représentent l'instrument de paiement le plus courant pour effectuer des paiements en fonction de la valeur. Ils sont accessibles à partir d'Internet et d'autres systèmes bancaires électroniques. Les virements de crédit non urgents (crédits CCA) constituent le mode de règlement principal pour la paie, et plusieurs entreprises ont recours à des services de paie externes. Ils sont aussi le mode de règlement le plus courant pour les transactions entre entreprises. Les paiements par carte sont généralement utilisés pour les opérations de consommation. Les cartes de débit et les cartes de crédit sont très utilisées. Pour le règlement des paiements locaux, les entreprises de services publics, les sociétés de prêt hypothécaire et les compagnies d'assurance font appel à un système de débits directs préautorisés. Certaines sociétés utilisent également ce mode de règlement aux fins de

la centralisation de trésorerie. L'utilisation des chèques est en déclin depuis quelques années. Mais bien que les chèques ne soient plus le principal instrument de paiement sans numéraire en fonction du volume ou de la valeur, ils demeurent un mode de règlement important.

Utilisation d'instruments de paiement (national)

Instrument de paiement	Opérations (millions)		% changement 2007/2006	En circulation (valeur) (milliards d'USD)		% changement 2007/2006
	2006	2007		2006	2008	
Chèques	30 521,1	28 248,0	- 7,45	41 600,2	40 946,1	- 1,57
Télévirements	211,5	222,0	4,96	967 213,1	1 156 289,2	19,55
Crédits CCA	6 145,0	6 573,4	6,97	18 111,8	20 054,6	10,73
Débits directs	8 680,8	10 240,7	17,97	13 285,4	14 298,4	7,62
Cartes de débit	26 037,6	30 247,8	16,17	1 023,7	1 182,9	15,55
Cartes de crédit	22 356,7	23 611,6	5,61	1 944,9	2 104,9	8,23
Total	93 952,7	99 143,5	5,52	1 043 179,1	1 234 876,1	18,38

Source : Banque des règlements internationaux, CSPR – Livre rouge, mars 2009.

Paiements internationaux

Les paiements internationaux, y compris les paiements en devises étrangères, sont traités par les réseaux ou associations bancaires locaux ou au moyen des arrangements traditionnels avec les correspondants bancaires. Des paiements internationaux urgents peuvent être effectués au moyen de télévirements. La compensation de ces instruments prend environ deux jours, selon la devise du paiement.

Les paiements libellés en USD peuvent être compensés par l'intermédiaire du système bancaire local au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et ce, grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La NACHA (l'association de paiement électronique) a mis en place un système efficace de virements CCA transfrontaliers avec le Canada, mais non avec le Mexique.

Heures de traitement des paiements

Traitement des opérations (libellées en USD)	Règles d'établissement de dates de valeur	Heure(s) limite(s) en heure locale de l'Est (HE)
Virements urgents à valeur élevée (nationaux et transfrontaliers)	Règlement en temps réel à finalité immédiate ou à la fin de la journée	Ordres de paiement à l'étranger = 17:00 HE Ordres de paiement national = 18:00 HE
Paiements de consommation non urgents, de valeur peu élevée (nationaux)	Les paiements par carte de débit sont réglés le jour suivant. Les paiements par carte de crédit sont réglés selon un cycle de trois jours.	Les banques ont chacune des heures limites différentes en fonction du type de paiement et des règles de fonctionnement de la CCA
Paiements par chèque	La plupart des paiements sont réglés le jour même, mais certains peuvent prendre jusqu'à cinq jours	Des heures limites différentes ont été établies pour diverses banques

Obligations de déclaration de la banque centrale

La banque centrale américaine n'impose aucune obligation de déclaration. Les statistiques sur le solde des paiements sont établies à partir des dossiers administratifs mensuels et trimestriels, des réponses aux sondages trimestriels et des enquêtes de référence du bureau d'analyse économique (*Bureau of Economic Analysis*) du département du Commerce (*Department of Commerce*) des États-Unis.

Ententes et contrôle des changes

Les États-Unis ont très peu recours au contrôle des changes.

Certaines restrictions s'appliquent aux fonds communs de placement étrangers. Des sociétés autres que des banques, notamment les sociétés locales affiliées aux sociétés étrangères, sont tenues de soumettre au Trésor américain des rapports mensuels et trimestriels sur les actifs et les passifs en devises, ainsi que sur les positions à terme.

Des restrictions s'appliquent aux investissements directs provenant de l'étranger dans certains secteurs, notamment ceux de l'énergie nucléaire (des licences ne sont généralement pas accordées aux investisseurs étrangers pour l'utilisation de matières nucléaires), des communications (plafond maximal de 20 % pour les investissements étrangers), de l'expédition et du transport aérien (plafond maximal de 25 % pour les investissements étrangers).

Gestion de trésorerie et des liquidités

Les sociétés américaines ont tendance à centraliser leur trésorerie à l'échelle nationale et à conclure des ententes de gestion des liquidités distinctes pour les opérations internationales.

Centralisation de trésorerie réelle

La centralisation de trésorerie réelle est offerte par toutes les grandes banques américaines et internationales, et elle est largement utilisée.

La centralisation de trésorerie dans le cadre d'opérations transfrontalières est offerte, bien que les sociétés américaines ne centralisent généralement pas leur trésorerie à l'extérieur des frontières. Il est possible d'envoyer des paiements transfrontaliers, par l'intermédiaire du service de paiement de la CCA FedGlobal de FedACH, à destination et en provenance du Canada, du Mexique, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse et du Panama. À compter de janvier 2010, FedGlobal Services offrira des services CCA internationaux à plus de 60 pays en Europe et en Amérique latine.

Centralisation de trésorerie notionnelle

Les banques n'offrent habituellement pas la centralisation de trésorerie notionnelle en raison de certaines restrictions réglementaires américaines.

Plus précisément, le règlement fédéral Q interdit le versement d'intérêts sur les comptes à demande des sociétés. Le règlement D restreint le nombre de virements qu'une entreprise peut effectuer entre des comptes d'opérations porteurs d'intérêts et des comptes à demande. De plus, la protection contre les découverts est interdite. Toutefois, des propositions ont été déposées afin d'annuler les règlements Q et D, et il serait souhaitable que ces propositions, de même que le nombre croissant de grandes institutions bancaires régionales et les pressions exercées par des sociétés, fassent en sorte que les banques puissent offrir plus facilement la centralisation notionnelle.

Pour le moment, aucune banque des États-Unis n'offre la centralisation de trésorerie notionnelle dans le cadre d'opérations transfrontalières.

Placement à court terme

Instruments bancaires

Les comptes de dépôt courants (chèques) ou à demande porteurs d'intérêts ne sont pas offerts en raison du règlement Q qui interdit aux banques de les offrir. Cependant, les sociétés peuvent transférer leurs liquidités excédentaires dans des comptes de placement au jour le jour. Les banques proposent des dépôts à terme en diverses devises, d'une durée de

une semaine à un an, bien qu'une limite de 150 000 USD par banque ait été établie. Les banques émettent également des certificats de dépôt (CD) à taux fixe ou variable, dont la durée, habituellement de trois à six mois, peut varier de une semaine à un an.

Instruments non bancaires

La durée maximale du papier commercial (PC) est de 270 jours et le placement minimal requis est habituellement de 100 000 USD.

Le bureau du Trésor et de la dette publique des États-Unis (*Treasury Bureau of the Public Debt*) émet des bons du Trésor, des billets et des obligations, d'un montant minimal de 1 000 USD.

Les sociétés américaines ont accès aux fonds du marché monétaire, et ceux-ci sont appréciés des investisseurs américains.

Crédit à court terme

Banque

Aux États-Unis, la protection contre les découverts n'est pas offerte de façon officielle, mais les sociétés résidentes et non résidentes ont en général accès aux marges de crédit bancaires et aux prêts bancaires. Les banques perçoivent généralement une marge sur le taux LIBOR (le taux interbancaire offert à Londres), le taux des fonds fédéraux ou le taux composite des billets de trésorerie. D'autres commissions d'engagement et de montage négociables peuvent également être perçues.

Institution financière non bancaire

Les sociétés peuvent émettre du papier commercial pour des périodes allant jusqu'à 270 jours. Ce type d'emprunt à court terme est courant. Les émissions sont presque toujours cotées par l'une des agences de cotation.

Les effets de commerce ne sont généralement pas escomptés et l'affacturage (uniquement divulgué) est disponible.

Fiscalité

Fiscalité des sociétés

- Les sociétés américaines ainsi que certaines sociétés étrangères sont assujetties à l'impôt fédéral américain et à l'impôt sur le revenu de l'État. En fonction des lois d'un État précis, le calcul de l'impôt des sociétés tient compte

du revenu de la société et de certains éléments non inclus dans les recettes, notamment les capitaux et la valeur nette. Certaines villes et municipalités américaines exigent également un impôt sur le revenu.

- › Le propriétaire (société ou particulier) d'une entité pratiquant la transparence fiscale est assujéti à un impôt fédéral sur le revenu. Le taux d'imposition varie en fonction du statut et de la résidence des propriétaires ainsi que du type et de la provenance des revenus. L'impôt exigé par l'État aux entités pratiquant la transparence fiscale varie en fonction des lois fiscales de l'État en question.
- › Les bénéfices de la société sont généralement assujéti à une double imposition (p. ex., les bénéfices sont d'abord imposés au niveau de la société, puis au niveau des actionnaires). Il est possible dans certains cas d'obtenir diverses déductions relatives aux dividendes versés par une société.
- › Le revenu généré par une société mère américaine grâce aux activités à l'étranger de ses filiales étrangères est habituellement assujéti à l'impôt fédéral américain si ce revenu est versé à titre de dividendes à la société américaine. En vertu du régime anti-report (soit la sous-partie F des règlements), certains actionnaires américains doivent inclure des revenus particuliers provenant de sociétés étrangères contrôlées, peu importe que ces revenus aient ou non été versés aux actionnaires. Ces revenus présumés ne sont habituellement pas soumis à une deuxième imposition au moment de leur versement.
- › Le revenu mondial des sociétés nationales et le revenu des sociétés étrangères directement lié à leurs activités aux États-Unis sont assujéti à l'impôt, à un taux marginal fédéral maximal de 35 %. Le revenu inférieur à certaines limites est imposé selon des taux progressifs variant entre 15 % et 34 %. Certains revenus de source américaine de non-résidents sont imposables, à un taux brut de 30 %. Certains contribuables peuvent être assujéti à un impôt minimal de remplacement plutôt qu'à leur imposition habituelle.
- › Les taux d'impôt sur le revenu local et de l'État varient. En général, l'impôt sur le revenu de l'État s'applique au revenu imposable au niveau fédéral qui a été attribué à un État selon une combinaison d'impôts sur les propriétés, les ventes et les salaires. Un impôt sur le revenu est généralement prélevé par les villes sur le « revenu imposable fédéral » ajusté. Les taux varient (souvent entre 1 % et 2 %). Les impôts locaux et de l'État constituent des frais déductibles aux fins de l'impôt fédéral.
- › Sous réserve de nombreuses restrictions complexes, une société américaine peut bénéficier d'un crédit pour l'impôt sur le revenu étranger payé ou accumulé, ou réputé avoir été payé ou accumulé, par une société étrangère si cette société américaine détient au moins 10 % des actions avec droit de vote de la société étrangère. En vertu des règles sur les crédits pour impôt étranger, un crédit d'impôt sur le revenu étranger payé par des filiales étrangères admissibles est accordé lorsque les bénéfices de la société étrangère sont réputés être ou sont rapatriés et remis aux actionnaires de la société américaine.
- › Les sociétés étrangères sont habituellement assujéti à l'impôt sur le revenu américain, et ce, pour deux catégories de revenu :
 - › revenu « directement lié » à des activités commerciales aux États-Unis ; et
 - › revenu « annuel ou périodique, fixe ou déterminable » de source américaine.
- › Le revenu directement lié à des activités commerciales est assujéti à l'impôt sur une base nette, tout comme pour les sociétés nationales. Un examen des faits s'impose afin de déterminer si une société étrangère exerce ou non des activités commerciales aux États-Unis. Les associés ou propriétaires de diverses entités ignorées ou transparentes aux fins de l'impôt américain peuvent être réputés exercer des activités commerciales aux États-Unis en raison de leur participation à titre de propriétaires de ces entités.
- › Le revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable (non directement lié à des activités commerciales aux États-Unis) comprend les dividendes, les intérêts, les loyers et les redevances. Le montant brut de ce revenu est habituellement assujéti à une retenue d'impôt de 30 %, sans possibilité de déduction. Ce taux peut être modifié dans le cadre d'une convention fiscale.
- › Les sociétés étrangères exerçant des activités commerciales aux États-Unis peuvent également être assujéti à un impôt américain sur les bénéfices des succursales, au taux de 30 %, ou à un taux moindre si une convention fiscale s'applique.

Le but de l'impôt sur les bénéfices des succursales est d'offrir un traitement identique aux sociétés étrangères exerçant des activités aux États-Unis par l'intermédiaire d'une succursale et aux sociétés exerçant leurs activités par l'intermédiaire d'une filiale américaine. Les succursales américaines de sociétés étrangères résidant dans certains territoires et respectant des critères précis en vertu de la convention fiscale pertinente sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices des succursales.

- › Les pertes d'exploitation nettes peuvent généralement être reportées rétrospectivement pendant deux ans au niveau fédéral (cinq ans dans certains cas), et elles peuvent être reportées sur les exercices suivants, jusqu'à un maximum de 20 ans, en compensation du revenu imposable généré au cours de ces exercices.
- › La plupart des États ont adopté des dispositions similaires. Seules les périodes de report et de report rétrospectif varient.

Retenue d'impôt (sous réserve des conventions fiscales et des autres exemptions)

- › En général, aux États-Unis, aucune retenue d'impôt n'est imposée sur les paiements aux citoyens américains, aux particuliers résidant aux États-Unis ou aux sociétés nationales. Cependant, des retenues d'impôt peuvent être faites sur les intérêts et les dividendes lorsque le bénéficiaire américain omet de fournir le certificat de retenue approprié au payeur.
- › Un paiement versé à une entité pratiquant la transparence fiscale peut ou non être assujéti à une retenue d'impôt, ou encore à des taux de retenue différents, selon le statut et la résidence du propriétaire réel du revenu. Divers certificats de retenue sont exigés.
- › Les versements à une société étrangère de dividendes, d'intérêts, de redevances et de loyers de source américaine sont habituellement assujéti à une retenue d'impôt de 30 %. Toutefois, un taux réduit ou une exemption peut être appliqué en vertu d'une convention fiscale.
- › En dépit de la règle générale, aucune retenue d'impôt n'est exigée lorsque le revenu est versé à une société étrangère qui exerce des activités commerciales aux États-Unis (p. ex., paiement à une succursale américaine d'une société étrangère).
- › Aucune retenue d'impôt n'est appliquée sur de nombreux types de versements d'intérêt aux sociétés étrangères. Les versements d'intérêt à une entité étrangère n'ayant aucun lien avec la société sont, bien souvent, exonérés en vertu de l'exemption sur les intérêts de portefeuille. Les intérêts versés à un déposant étranger pour des dépôts bancaires sont habituellement exonérés en vertu de l'exemption applicable aux intérêts des dépôts bancaires.
- › En règle générale, aucune retenue d'impôt n'est appliquée sur les paiements liés à un revenu exonéré d'impôt aux États-Unis lorsque ces paiements sont reçus par un particulier étranger qui est le propriétaire réel de ce revenu. Par conséquent, les intérêts de source étrangère ne sont pas assujéti à la retenue d'impôt. Les gains en capital réalisés à la suite de la cession de biens personnels sont habituellement exonérés de la retenue d'impôt.
- › Les États-Unis ont conclu des doubles conventions fiscales avec plus de 50 pays, dont le Canada. Ces conventions prévoient des taux de retenue d'impôt réduits lorsque le bénéficiaire respecte certaines exigences ; la plupart des conventions fiscales américaines prévoient également des restrictions apportées aux avantages.
- › La réduction ou l'exemption de la retenue d'impôt est conditionnelle au respect de règles complexes. En général, le payeur doit détenir un certificat de retenue approprié au moment du paiement afin que l'exemption ou le taux réduit prévu par la convention fiscale puisse être appliqué. Le certificat de retenue doit être signé par le bénéficiaire du paiement et/ou le propriétaire réel du revenu, selon ce qui est prévu dans la réglementation. Lorsqu'il réclame un avantage de la convention fiscale, le bénéficiaire du revenu doit certifier qu'il est admissible aux avantages et doit fournir son numéro d'identification aux fins de l'impôt aux États-Unis sur le certificat de retenue.
- › En plus d'être soumise aux règles précédentes, une entité commerciale considérée comme une société en commandite en vertu des principes fiscaux américains est assujéti à une retenue d'impôt sur le revenu tiré de ses activités commerciales si le propriétaire de cette entité est à l'étranger. La retenue s'applique à la part du revenu du propriétaire étranger qui est liée à des activités commerciales aux États-Unis.

Impôt sur les gains en capital

- › Les gains en capital réalisés par une société nationale sont assujettis au taux d'imposition courant du revenu des sociétés. Les sociétés étrangères bénéficient généralement d'une exemption d'impôt sur les gains en capital, à moins que le revenu soit imposable à titre de revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable, ou qu'il soit réputé être lié à des activités commerciales aux États-Unis.
- › Les pertes en capital peuvent uniquement servir à compenser les gains en capital, et non le revenu ordinaire. Les pertes en capital excédentaires d'une société peuvent être reportées rétrospectivement pendant trois ans et elles peuvent être reportées pendant les cinq exercices suivants afin de compenser les gains en capital réalisés au cours des autres exercices. Le montant du report rétrospectif des pertes en capital est toutefois limité afin qu'il n'entraîne pas de perte d'exploitation nette ou qu'il n'augmente pas la perte d'exploitation nette dans les exercices antérieurs faisant l'objet du report.

Capitalisation restreinte

- › Aucune « zone sûre » ne doit obligatoirement être appliquée au ratio emprunts/capitaux propres pour assurer le traitement de la dette, mais il existe des concepts judiciaires et d'autres principes qui peuvent être invoqués pour évaluer le montant de la dette et en faire un classement approprié. Un ratio emprunts/capitaux propres de 3:1 peut être acceptable pour les autorités fiscales lorsque le contribuable peut assurer adéquatement le service de son prêt sans obtenir l'aide d'apparentés. Si le classement d'un montant emprunté auprès d'un apparenté non américain est remis en cause, il peut être utile de démontrer qu'une banque n'ayant aucun lien avec la société aurait pu décaisser un montant équivalent, selon des modalités similaires. Toutefois, une preuve de ce genre n'a aucune force exécutoire auprès des autorités fiscales.
- › Les intérêts payés pour des montants réputés être des capitaux sont traités au même titre que les dividendes.
- › En outre, la déduction des frais d'intérêts versés à des apparentés étrangers par une société américaine peut faire l'objet de restrictions en vertu de la règle de « dépouillement des revenus » lorsque le ratio emprunts/capitaux propres de la société excède 1,5:1. Les dettes garanties par un apparenté

étranger peuvent également être prises en compte dans le calcul des divers ratios et limites. En vertu des règles, les paiements d'intérêts qui excèdent un certain seuil ne peuvent être déduits dans l'année au cours de laquelle l'intérêt excède la limite. Toutefois, l'intérêt excédentaire peut être reporté indéfiniment en vertu de la règle en vigueur.

Prix de transfert

- › Les opérations entre apparentés doivent respecter le principe des entreprises indépendantes.
- › Les politiques en matière de prix de transfert entre des entités sous contrôle commun sont examinées minutieusement par les autorités fiscales (le centre fiscal IRS), qui ont un pouvoir important. La réglementation vise les prix des produits, de même que les intérêts sur les prêts, les droits de permis et les frais de gestion. Le centre fiscal IRS est autorisé à répartir le revenu et à accorder des déductions dans le but d'éviter l'évasion fiscale ou de refléter clairement le revenu des diverses parties. La définition de contrôle est très large. Elle s'applique notamment lorsque deux ou plusieurs personnes agissent conjointement, dans un but ou un objectif commun.
- › Les exigences réglementaires des États-Unis en matière de prix de transfert évoluent constamment, il importe donc de les passer en revue régulièrement.
- › La réglementation exige la production de documentation ponctuelle.

Taxes de vente/TVA

- › Les États-Unis n'appliquent aucune taxe nationale ou fédérale de vente et d'utilisation ni aucun système de TVA.
- › Les droits d'accise fédéraux sont prélevés sur certains produits, notamment l'essence, l'alcool et le tabac, au moment de la fabrication. Les taux d'imposition des services varient entre 3 % pour les communications et 7,5 % pour le transport aérien. Certains États appliquent des droits d'accise similaires.
- › La plupart des États et municipalités prélèvent une taxe de vente et d'utilisation sur certains biens et services. L'imposition de certaines opérations, ainsi que les taux applicables, varient selon les entités qui les prélèvent et selon le type de biens ou de services.

Impôts sur les salaires et sécurité sociale

- › Les employeurs et les employés doivent verser des charges sociales. L'employeur et l'employé versent chacun une cotisation de sécurité sociale de 7,65 % (dont 1,45 % au régime d'assurance maladie Medicare), jusqu'à concurrence d'un revenu maximal. La cotisation du régime Medicare doit également être payée sur le salaire qui excède la limite de revenu.
- › Les employeurs paient un impôt fédéral pour l'assurance-emploi, à un taux établi à 6,2 % pour les salaires inférieurs ou égaux à 7 000 USD par employé, bien qu'il soit possible

de bénéficier d'un crédit pouvant atteindre 5,4 % pour les paiements aux régimes d'assurance-emploi de l'État.

- › Les employés à l'étranger provenant de certains pays et travaillant temporairement aux États-Unis peuvent être exonérés des charges sociales américaines en vertu d'ententes bilatérales de totalisation entre les États-Unis et certains gouvernements étrangers.
- › Les impôts d'État applicables aux salaires et à l'assurance-emploi varient quant aux taux et aux protections par territoire.

Toute l'information fiscale a été fournie par Deloitte LLP (www.deloitte.com).
Données datant du 1^{er} mars 2009.

Rapport préparé en septembre 2009.

Accédez aux marchés mondiaux en toute confiance.

Tirez profit de notre expertise et de notre portée internationale. En vous appuyant sur votre équipe RBC® comme point de contact unique au Canada, vous pouvez accéder aux marchés mondiaux en toute confiance.

Pour obtenir des précisions sur nos ressources mondiales et sur la façon dont nous pouvons vous aider :

- › Composez le 1-800 ROYAL® 2-0 (1 800 769-2520) pour joindre le Centre d'affaires RBC Banque Royale® de votre région.
- › Visitez le rbcbanqueroiyale.com/capsurlemonde pour trouver le conseiller le plus près.



RBC Banque Royale®

Le matériel présenté par la Banque Royale du Canada (RBC) et son fournisseur d'information attitré sur ce site Web ou dans le présent document en format imprimé (les « renseignements ») ne doit pas être considéré comme une source de conseils sur un sujet particulier. Aucun lecteur ne doit prendre de décisions fondées sur le matériel présenté dans le présent document par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers sans tenir compte des conseils professionnels appropriés. RBC et son fournisseur d'information attitré se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne relativement à toute chose et aux conséquences de toute chose effectuée ou omise par cette personne concernant les renseignements contenus dans le présent document. Les renseignements sont assujettis à de fréquents changements, sans préavis. RBC et son fournisseur d'information attitré ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite quant aux renseignements, et désavouent toute garantie spécifique touchant leur qualité marchande ou leur convenance à une fin particulière. RBC et son fournisseur d'information attitré ne garantissent pas que les renseignements figurant sur les sites mentionnés ou les sites accessibles au moyen d'hyperliens soient exhaustifs ni sans erreur et se dégagent expressément de toute responsabilité à l'égard de toute personne pour toute perte ou tout préjudice quel qu'il soit, causé par des erreurs ou des omissions dans les données, que ces erreurs ou omissions soient le résultat d'une négligence, d'un accident, de la qualité, du rendement du site Web ou de toute autre cause. Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC (y compris les renseignements), son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

Tous droits réservés. Le matériel présenté par RBC, son fournisseur d'information attitré et ses fournisseurs tiers ne peut être ni reproduit, ni sauvegardé dans un système électronique, ni transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans le consentement préalable écrit de RBC et de son fournisseur d'information attitré.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

© Banque Royale du Canada, 2010.